



JUDOCLUB DES SCOUTS DE CLUSES

Adresse : 965, rue des Fleurs - 74300 Cluses

Judo.scouts.cluses@orange.fr

06 86 10 49 82

N° SIRET : 43135799500015

9312Z

Code APE :

FICHE ADHERENT

ANNEE 2024/2025

TARIFS :

Année de Naissance	Cotisation Club	Licence FFJDA	Adhésion (Total)	Passeport Nouvel adhérent
2020	120 €	41 €	161 €	+ 10 €
2019	120 €	41 €	161 €	+ 10 €
2017/2018	120 €	41 €	161 €	+ 10 €
2016 et Avant	160 €	41 €	201 €	+ 10 €

Dès le 2° Adhérent « famille »	95 €	41 €	136 €	10 €
--------------------------------	------	------	-------	------

- Deux cours d'essai offerts avant inscription définitive pour les nouveaux adhérents
- Règlement acquittable en Espèces ou par chèque (jusqu'à 4 fois sans frais).
- « Pass' Sport » accepté (50 € de réduction).

HORAIRE DES COURS :

	EVEIL-JUDO	PRE-JUDO	POUSSIN	BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR	SENIOR
LUNDI 17H30/18H30			X	X				
LUNDI 18H30/20H00					X	X	X	X
MERCREDI 17H30/18H30	X							
MERCREDI 18H30/19H30		X						
JEUDI 17H30/18H30			X	X				
JEUDI 18H30/20H00					X	X	X	X

ANNEE de NAISSANCE	2019 2020	2017 2018	2015 2016	2013 2014	2011 2012	2009 2010	2007 2008	2006 et avant
-------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------------

LE CERTIFICAT MEDICAL ET LE QUESTIONNAIRE DE SANTE

Pour les mineurs :

- Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée par les personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé "QS-SPORT" a donné lieu à une réponse négative
- Si les réponses au questionnaire de santé ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.
- Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

Pour les majeurs :

1. Certificat à l'occasion de la délivrance d'une licence sportive

- Si vous souhaitez obtenir une licence FFJDA sans pratique de la compétition ou avec pratique d'une ou plusieurs disciplines fédérales en compétition, vous devez présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des discipline(s) en compétition datant de moins d'un an lors de votre demande de première licence.
- La fréquence de présentation d'un nouveau certificat pour le renouvellement de la licence hors compétition est identique au renouvellement de la licence permettant la compétition, soit tous les 3 ans.

NB : le judo-jujitsu est considéré comme une même discipline.

2. Conditions de renouvellement du certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou d'une discipline fédérale

- En cas de renouvellement sans discontinuité de la licence fédérale, vous devez présenter tous les 3 ans un certificat médical d'absence de contre-indication soit du sport, soit de la discipline, soit du sport en compétition, soit de la discipline en compétition, datant de moins d'un an.
- Entre chaque renouvellement triennal, vous devez renseigner le questionnaire de santé "QS-SPORT" et attester avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire. Une réponse positive à une des rubriques entraîne la nécessité de présenter un certificat médical datant de moins de 6 mois (1 an auparavant).

LE PASSEPORT

- Le Passeport permet d'avoir un historique de son parcours Judo (la preuve de votre grade, compétitions officielles engagées, stages d'arbitrage ou autre...)
- Le passeport est valable huit ans et sa validité court jusqu'à la fin de la saison entamée